

Olivier YZANIC

à

Mesdames et Messieurs les Membres  
du Conseil Municipal

---

**OBJET** : Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 11 décembre 2021

---

**PRESENTS** : M. YZANIC Olivier, M. MASSON Jean, M. LEULLIETTE Bernard, M. DESRUENNE Xavier, M. OLLIVIER Sébastien, Mme GRAVELINE Anne, M. DUCLAYE Eric, Mme BERTON Hélène-Catherine

**EXCUSES** : Mme MARTEL Christelle, Mme PAMART Véronique, Mme MOHAMED Paméla M. LOTTEAU Daniel, Mme HUART Valérie

**ABSENTS** : Mme BLARY Cindy, M. BUISSE Thierry

**PROCURATIONS** : Mme MARTEL Christelle procuration à M. YZANIC Olivier  
Mme MOHAMED Paméla procuration à M. YZANIC Olivier  
Mme PAMART Véronique procuration à M. MASSON Jean  
M. LOTTEAU Daniel procuration à M. DESRUENNE Xavier

Le conseil municipal nomme Madame GRAVELINE Anne comme secrétaire de séance

Les conseillers municipaux présents se sont rendus à l'école afin de visiter les classes après rénovation.

Madame DESBIENS Directrice de l'école a fait une démonstration de l'équipement numérique au conseil municipal équipement financé à 70 % par le plan de relance et 30 % par la commune.

## **1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 10 SEPTEMBRE 2021**

Compte-rendu adopté sans remarques

## **2) TARIF DE CANTINE 2022**

API notre prestataire cantine nous a annoncé une hausse de tarif sur le prix du repas de 0,07 € pour faire face aux surcoûts engendrés par la loi Egalim, une hausse de 0,03 € par repas avait eu lieu en septembre pour suivre le coût de la vie.

Une demande de tarif a été demandé à Dupont restauration mais le retour tardif de l'offre ne nous a pas permis d'étudier correctement le qualitatif de ce prestataire.

La nouvelle convention API est proposée jusque novembre 2023, Monsieur le Maire ne souhaite pas engagée la commune sur une période de plus d'un an il va être demandé à API d'ajuster la période à l'année civile pour une année reconductible.

Monsieur le Maire propose de répercuter la hausse du tarif API sur le prix du repas payé par les familles soit 0,10 €.

Le prix du repas pour les enfants de Villers-Pol et Orsinval passera à 3,90 € et pour les enfants extérieurs à 4,50 €.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

### **3) PASSAGE A LA M 57**

La nomenclature comptable est actuellement la M 14, le trésor public envisage le passage à une nouvelle nomenclature en 2024 mais permet à des mairies volontaires d'être pilote, notre candidature a été retenue par les services fiscaux.

Monsieur LEULLIETTE Bernard nous détaille les avantages :

- anticipation sur la date buttoir, en découle un meilleur accompagnement par la trésorerie
- simplification de l'inventaire comptable
- un seul compte entre la mairie et la trésorerie
- plus de souplesse dans l'orientation des lignes de crédits
- gestion pluriannuelle des crédits pour les petites collectivités
- budget plus lisible

Mais un travail conséquent de codification de l'inventaire est à réaliser, Mme GRAVELINE Anne, Monsieur LEULLIETTE Bernard et Monsieur DESRUENNE Xavier se chargent de ce travail.

Monsieur le Maire demande si le conseil municipal est favorable au passage à la M 57.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

### **4) PROPOSITION DE CESSION D'UN TALUS**

Monsieur MOORTGAT est propriétaire d'appartements rue du Marais Baudry, il a proposé de vendre à la commune pour l'euro symbolique le talus pentu et boisé en contrebas de ces appartements.

Après débats il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur l'acquisition de ce talus.

Pour : 0

Contre : 12

Abstention : 0

## **5) DELEGATION AU MAIRE POUR REALISER DES CONTRATS AIDES ET DES SUCROITS D'ACTIVITE**

Le conseil municipal avait donné cette délégation au maire pour une année.  
L'avantage est d'avoir une réactivité en cas d'arrêt maladie et quand le service doit être assuré avec un minimum de personnes comme à l'école ou dans les espaces verts.  
Un conseiller s'inquiète du risque de dérive sur la masse salariale, Monsieur le Maire rassure l'assemblée sur ce point après avoir eu la lecture de la projection de l'année en cours, le budget sera respecté.

Le conseil municipal reconduit la délégation au maire pour la signature des contrats aidés et de surcroît d'activité.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

## **6) DBM VIREMENT DE CREDITS AU COMPTE 68**

Le sujet concerne une créance considérée douteuse, la CCPM nous devait un remboursement de frais de l'année 2019.  
L'affaire a été réglée après un échange entre le maire et le directeur financier de la CCPM.  
Nous n'avons donc pas à virer de crédits sur le compte 68.

## **7) VENTE D'UN BIEN IMMOBILIER ET DROIT DE PREEMPTION DE LA COMMUNE**

Le Tribunal judiciaire d'Avesnes sur Helpe nous informe de la vente aux enchères d'une maison située 2 rue Basse mise à prix 15 000 €.  
Nous n'avons pas la possibilité de préempter ce bien.  
Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal sur l'opportunité de préempter cette habitation.  
Le tour de table ressort une majorité plutôt défavorable.  
Ce dossier ne sera donc pas approfondi.

## **8) QUESTIONS DIVERSES**

Notre demande de subvention pour un feu intelligent solaire a été acceptée, cela représente une subvention du département de 75 % pour environ 12 000 €.  
La localisation est envisagée rue Georges Ozaneaux près de la rue des Ecoles.



Le Maire :

Olivier YZANIC